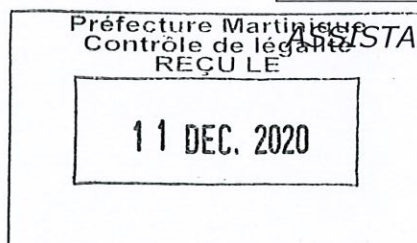




EXTRAIT N°74/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

<p>Date de convocation : Le 01 décembre 2020</p>	<p>la</p>	<p>L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.</p>
<p>Nombre de conseillers municipaux En exercice</p>	<p>33</p>	<p>PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p>
<p>En début de séance :</p> <p>Présents</p> <p>Procurations</p> <p>Absents</p> <p>Excusés</p>	<p>26</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>0</p>	<p><u>Conseillers municipaux</u> : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.</p>
<p>En cours de Séance :</p> <p>Présents</p> <p>Procurations</p> <p>Absents</p> <p>Excusés</p>	<p>26</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>0</p>	<p>ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), M. PALIX Pierre (procuration à Yan MONPLAISIR), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)</p> <p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent.</p>



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-José BEAUJOLAIS pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

92

**PARTENARIAT AVEC LA DAC –
POUR LA RESIDENCE DE CHOVAL BWA TRADITIONNEL A SAINT JOSEPH**

Le Maire expose :

La ville de Saint-Joseph souhaite accompagner et promouvoir le Chouval Bwa (manège traditionnel de la Martinique) en soutenant l'association Chouval Bwa Traditionnel créée par les artistes Josélita et Claude Germany.

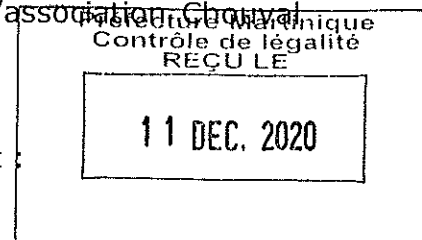
Afin de faire vivre et tourner ce manège créole unique au monde, la Ville de Saint-Joseph s'engage dans un accueil en résidence pour les années 2020 et 2021 des artistes sur le territoire communal.

Cette résidence comprend deux composantes à savoir la diffusion du manège traditionnel sur le territoire communal à raison à minima d'une prestation mensuelle à l'occasion notamment de marchés thématiques, et la mise à disposition d'un local aménagé permettant à la fois l'activité de création et la transmission (accueil du public dans l'atelier avec notamment le public scolaire dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle).

Pour ce faire, la Ville de Saint-Joseph mobilisera les moyens suivants :

- Mise à disposition et aménagement d'un local pour l'association Chouval Bwa ;
- Soutien financier d'un montant annuel de 30 000, 00 €

Le plan de financement de cette opération est donc le suivant :



Dépenses	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Mise à disposition d'un local par la Ville	30 000€	Ville de Saint-Joseph	30 000 €	37,50 %
Aménagements divers du local	15 000 €	Direction des Affaires Culturelles (DAC)	50 000 €	62,50 %
Prestation mensuelle lors de marchés (diffusion territoriale)	35 000 €			
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €	100,00 %

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le projet de résidence de Chouval Bwa sur le territoire communal

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50 000 euros auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Martinique

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet et notamment la convention partenariale de résidence avec l'Etat.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 07 décembre 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le


Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE